

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 18 novembre 2024 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Marie-Soleil Beauregard	Jacques Desrosiers
Patrick Godin	Julie L'Homme
Patrick Boisselle	Sylvain Boisselle

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 16h00, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

189-11-24

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

1 – Ouverture de la séance

2 – Adoption de l'ordre du jour

3 – Sujets à discuter

3.1 - Partage des coûts du Comité des Loisirs, de la Bibliothèque et du Carré Royal

3.2 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 406-2024 relatif aux animaux

3.3 - Calendrier des séances ordinaires du Conseil 2025 - Modification de la résolution numéro 177-11-24

4 – Période de questions

5 – Levée de la séance

3 - SUJETS À DISCUTER

190-11-24

3.1 - Partage des coûts du Comité des Loisirs, de la Bibliothèque et du Carré Royal

Considérant la résolution numéro 2024-11-307 de la municipalité de Massueville, reçue le 7 novembre 2024;

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé a adopté les budgets du Comité des Loisirs, de la Bibliothèque et du parc du Carré Royal lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2024;

Considérant que ces budgets reposent sur un partage des coûts à parts égales entre les deux municipalités;

Considérant que le budget de la Municipalité de Saint-Aimé doit être approuvé lors de la séance extraordinaire du 2 décembre 2024;

Considérant que la municipalité de Massueville doit approuver les budgets du Comité des Loisirs, de la Bibliothèque et du Carré Royal tel que présentés, et ce, sans conditions;

Considérant que tout refus d'approbation par la municipalité de Massueville desdits budgets tels que présenté et approuvé par les différents comités,

pourrait entraîner des répercussions majeures sur les services offerts aux citoyens des deux (2) Municipalités;

Considérant l'importance pour la municipalité de Saint-Aimé d'assurer la continuité des services offerts aux citoyens;

En conséquence,
Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Sylvain Boisselle
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé accepte d'entamer des discussions, pour établir des ententes sur le partage des coûts du Comité des Loisirs, de la Bibliothèque et du parc du Carré Royal à compter du début de l'année 2025, en vue de leur application pour l'année budgétaire 2026 ainsi que les années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

3.2 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 406-2024 relatif aux animaux

Le conseiller Patrick Boisselle donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 406-2024 relatif aux animaux.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

191-11-24

3.3 - Calendrier des séances ordinaires du Conseil 2025 - Modification de la résolution numéro 177-11-24

Considérant la résolution numéro 177-11-24 adoptant le calendrier des séances ordinaires du conseil de l'année 2025;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la date de la séance ordinaire du mois de novembre;

En conséquence,
Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Patrick Godin
Et résolu

De modifier la date de la tenue de la séance ordinaire prévue le 17 novembre au 10 novembre 2025;

La modification au site Internet de la Municipalité et un avis public seront effectués pour en informer la population.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance.

192-11-24

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Patrick Godin propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Marie-Soleil Beauregard et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 16h57.

Denis Benoît, maire

Karine Lussier, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, soussigné Denis Benoît, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Denis Benoît, maire